

questions redoutables, et que beaucoup pouvaient et devaient se faire? Rome saura-t-elle les résoudre? Qu'elle compte alors sur une ère de prospérité, où le bien-être de tous, les plus heureuses circonstances y aidant, se fondera sur l'effort individuel; où la suprématie de la République s'étendra sans conteste sur l'univers civilisé; où tous les citoyens auront la noble conscience du vaste système politique dont ils seront parties intégrantes, et verront devant eux un digne but offert à toutes les fiertés, une large carrière ouverte à tous les talents. Mais si Rome ne suffit pas à sa tâche, tout autre sera l'avenir! — Il n'importe! A cette heure se taisaient les voix chagrines et les soucis méfiants. De tous les côtés les soldats rentraient victorieux dans leurs maisons: il n'y avait à l'ordre du jour que fêtes d'actions de grâce, que jeux publics ou largesses aux armées et au peuple: les captifs libérés revenaient de la Gaule, de l'Afrique et de la Grèce; et le jeune général menant la pompe de son triomphe par les rues joyeusement parées de Rome, s'en allait au Capitole déposer les palmes de la victoire dans le temple du Dieu, « son » confident intime, » disaient tous bas les plus crédules, « et son aide tout puissant dans le conseil et dans l'action »!

CHAPITRE VII

L'OCCIDENT APRÈS LA PAIX AVEC HANNIBAL, JUSQU'À LA FIN DE LA TROISIÈME PÉRIODE

Les guerres d'Hannibal avaient mis une interruption forcée à l'œuvre de l'extension de l'empire Romain jusqu'à la frontière des Alpes, ou, comme l'on disait déjà, jusqu'à la frontière de l'Italie, ainsi qu'à l'œuvre de l'organisation et de la colonisation de la Gaule cisalpine. Il allait de soi que la République reprenait les choses au point où elle s'était vue obligée de les laisser. Les Gaulois, tout les premiers, le savaient. Dès l'année de la paix avec Carthage (553), la lutte avait recommencé sur le territoire le plus voisin celui des Boïes. Les Boïes remportèrent un premier succès sur les milices romaines de nouvelle et trop rapide formation. Obéissant aux conseils d'Hamilcar, officier carthaginois de l'armée de Magon, resté dans l'Italie du Nord après le départ de celui-ci, les Gaulois firent l'année suivante une levée de boucliers en masse (554). Les Romains eurent à combattre non pas seulement les Boïes et les Insubres, immédiatement exposés à leurs armes, mais aussi les Ligures, surexcités par l'approche du danger

Soumission
de la
région du Pô.
Guerres
avec les Gaulois.

201 av. J.-C.

200.

commun : enfin la jeunesse cénomane, en révolte cette fois contre l'avis de ses chefs plus prudents, répondit aux cris de détresse des peuples frères. Des « deux barrières fermant le passage aux invasions gauloises », de Plaisance et de Crémone, la première fut renversée, et tous les habitants y périrent à l'exception de deux mille environ : la seconde fut cernée. Les légions coururent du côté où quelque chose restait à sauver. Une grande bataille se donna sous Crémone. L'habileté militaire du général carthaginois ne put suppléer à l'infériorité des soldats : les Gaulois ne tinrent pas devant les légionnaires, et Hamilcar tomba parmi les morts qui couvraient le champ de bataille. La guerre se prolongea néanmoins, et l'armée victorieuse à Crémone essuya l'année d'après (555), de la part des Insubres, une sanglante défaite, principalement due à l'incurie de son chef. En 556 seulement, on put à grand'peine rétablir la colonie de Plaisance. Mais pour cette lutte désespérée il eût fallu être unis, or la désunion affaiblissait la ligue gauloise. Boïes et Insubres se querellèrent, et non contents de se retirer de l'alliance nationale, les Cénomans achetèrent un honteux pardon en trahissant leurs frères. Dans une bataille livrée sur les bords du Mincio par les Insubres, ils firent tout à coup défection, les attaquèrent à dos, et aidèrent au massacre (557). Humiliés, laissés seuls en face de l'ennemi, et Côme ayant été prise, les Insubres conclurent séparément la paix (558). Cénomans et Insubres subirent des conditions plus dures que celles d'ordinaire imposées aux alliés italiens. Rome n'oublia point de fixer et de renforcer la séparation légale entre Italiens et Gaulois. Il fut dit que nul chez l'un ou l'autre des deux peuples Celtes ne pourrait acquérir le droit de cité ; on laissa d'ailleurs aux Transpadans leur existence et leurs institutions nationales : ils continuèrent de vivre organisés,

499 av. J. C.

198.

197.

196.

non en cités, mais en tribus éparses : aucune taxe périodique ne paraît avoir été exigée d'eux ; et ils eurent pour mission de servir de boulevard aux établissements romains de la rive cispadane, et de repousser de la frontière italienne les hordes venues du nord ou les bandes pillardes cantonnées dans les Alpes, qui se jetaient à toute heure sur ces fertiles contrées. Leur *latinisation*, au surplus, alla très-vite : il n'était pas dans le génie de la race gauloise de résister longuement, comme avaient fait les Sabelliens et les Étrusques. Le fameux poète comique *Stattius Cœcilius*, mort en 586, n'était autre qu'un Insubre affranchi ; et Polybe qui visita la Gaule cisalpine, vers la fin du VI^e siècle, affirme, non sans exagération, sans doute, qu'il n'y restait plus qu'un très-petit nombre de villages celtiques, encore cachés sous les contreforts des Alpes. Quant aux Vénètes, ils paraissent avoir défendu leur nationalité plus longtemps.

Mais la principale attention des Romains se porta, comme on peut le croire, sur les moyens d'empêcher les incursions des Gaulois transalpins, et de faire aussi une barrière politique de la barrière naturelle qui s'élève entre le massif du continent et la péninsule. Déjà la crainte du nom romain s'était fait jour parmi les cantons voisins d'au delà des Alpes. Autrement, comment expliquer l'immobilité de ces Gaulois assistant impassibles à la destruction ou à l'asservissement de leurs frères cisalpins ? Bien plus, les peuples établis au nord de la chaîne, depuis les *Helvétiens* (entre le lac Léman et le Mein), jusqu'aux *Carnes* ou *Taurisques* (*Carinthie* et *Styrie*), désapprouvent et désavouent officiellement, dans leurs réponses aux envoyés de Rome qui leur ont apporté les griefs de la République, la tentative de quelques tribus celtes osant franchir la montagne pour s'établir paisibles dans l'Italie du nord ; et ces émigrants eux-mêmes, après avoir humblement sollicité du Sénat

158 av. J.-C.

Mesures prises
contre
les incursions
des Transalpins.

une assignation de terres, obéissent dociles à la dure injonction qui leur est faite d'avoir à repasser les monts (568 et 575) : ils laissent raser la ville que déjà ils avaient fondée aux environs d'Aquilée. Le Sénat ne souffre pas d'exception à sa règle de prudence ! Désormais les portes des Alpes resteront fermées aux Celtes. Il punira de peines rigoureuses quiconque, parmi les sujets cisalpins de Rome, essaierait d'attirer en Italie les essaims des émigrants. Une tentative de ce genre, dont le théâtre se place à l'angle le plus enfoncé de la mer Adriatique, dans une contrée jusque-là peu connue : peut-être aussi, et plus encore, le dessein formé par Philippe de Macédoine de pénétrer en Italie par la route du nord-est, comme Hannibal l'avait fait naguère par celle du nord-ouest, amènent la fondation dans ces parages de la colonie italienne la plus septentrionale (571-573). Aquilée ne fermera pas seulement la route à l'ennemi : elle garantira aussi la sûreté de la navigation dans ce golfe ouvert et commode, et en même temps elle aidera à purger ses eaux des incursions des pirates, qui parfois s'y montrent encore. L'établissement d'Aquilée fit éclater la guerre avec l'Istrie (576-577), guerre promptement terminée par la prise de quelques châteaux et la chute du roi *Aepulo*, et qui n'offre aucun incident à noter, si ce n'est peut-être la terreur panique dont fut saisie la flotte, à la nouvelle de la surprise d'un camp romain par une poignée de barbares. Il y eut comme un frisson qui parcourut toute la Péninsule.

Colonisation
de la Cispadane.

En deçà du Pô, les Romains procédèrent autrement. Le Sénat avait pris la ferme résolution d'incorporer le pays à l'Italie romaine. Les Boïes, atteints dans leur existence, se défendirent avec l'opiniâtreté du désespoir. Ils passèrent le fleuve, et essayèrent de soulever les Insubres (560) : ils bloquèrent un consul dans son camp, et peu s'en fallut qu'ils ne le détruisissent. Plai-

186-179.
av. J.-C.

183-181

178-176.

194.

sance se défendait péniblement contre leurs attaques furieuses. Enfin le dernier combat se donna sous Mutine : il fut long et sanglant, mais les Romains l'emportèrent (561). A partir de là, la lutte n'est plus une guerre, mais une chasse aux esclaves. Bientôt, sur le territoire boïen, il n'y eut plus pour l'homme libre d'asile que dans le camp des légionnaires : les restes des notables s'y vinrent réfugier, et le vainqueur put, sans trop se vanter, annoncer à Rome, que de la nation des Boïes il ne subsistait plus que quelques vieillards et quelques enfants. Elle se résigna aux rigueurs de son sort. Les Romains exigèrent la moitié du territoire (563). Ils ne pouvaient éprouver de refus, mais même dans les limites réduites qui leur furent assignées, les Boïes disparurent vite et se noyèrent dans le peuple vainqueur¹.

Ayant ainsi fait table rase dans la Cisalpine, les Romains réinstallèrent les forteresses de Plaisance et de Crémone, dont les dernières années de la guerre avaient

¹ Selon le dire de Strabon, les Boïes d'Italie refoulés par Rome au delà des Alpes, auraient fondé un établissement nouveau dans les plaines de la Hongrie actuelle, entre les lacs de *Neusiedel* et *Balaton* [*Volcaeae paludes*] : puis attaqués, au temps d'Auguste, par les Gètes venus d'au delà du Danube, ils auraient été entièrement détruits. Leur dernière patrie aurait gardé après eux le nom de *Désert Boïen* [*deserta Boiorum*]. Ce récit concorde mal avec celui plus authentique des *Annales romaines*. Selon celles-ci, Rome se serait contentée de confisquer la moitié du territoire des Boïes au sud du Pô. Pour expliquer la prompt disparition de ce peuple, il n'est nullement besoin d'une expulsion violemment consommée. Les autres races celtiques, bien moins que les Boïes, attaquées par la guerre et la colonisation, disparaissent tout aussi vite et aussi complètement de la liste des nations italiennes. D'autres documents rattachent d'ailleurs l'origine des Boïes du lac Balaton à la souche mère de ce peuple, implantée jadis en Bavière et en Bohême, et poussée plus tard vers le sud par l'invasion des tribus germaniques. Ajoutons qu'il est douteux que tous les Boïes, que l'on retrouve aux environs de Bordeaux, sur le Pô et en Bohême, aient appartenu jamais à une seule et même race, un jour dispersée. Il n'y a là peut-être rien de plus qu'une ressemblance de nom. Dans cette hypothèse, le récit de Strabon se baserait uniquement sur cette concordance fortuite. Il en aurait déduit le fait des origines, sans autrement l'approfondir. Les anciens en agissaient ainsi, souvent : témoins leurs traditions sur les *Cimbres*, les *Vénètes*, et tant d'autres.

193 av. J.-C.

194.

emporté ou dispersé les habitants. De nouveaux colons y furent conduits sur l'ancien territoire des Sénons, ou à côté. Rome fonda encore *Potentia* (près de *Recanati*, non loin d'Ancône (570); *Pisaurum* (*Pesaro* 570); et plus loin, dans le pays boïen nouvellement acquis, les places fortes de *Bononia* (565) de *Mutine* (571) et de *Parme* (571). Déjà Mutine, avant la guerre d'Hannibal, avait reçu une colonie, dont cette guerre avait interrompu l'organisation définitive. Comme toujours, des voies militaires furent construites pour relier toutes les citadelles. La voie *Flaminienne* fut continuée d'Ariminum, son point extrême au nord, jusqu'à Plaisance : son prolongement prit le nom de voie *Emilienne* (567). La chaussée *Cassienne* allant de Rome à Arretium, et qui depuis longtemps existait à titre de voie de communication municipale, fut reprise et reconstruite par la métropole (probablement en 583). Mais dès l'an 567, elle avait franchi l'Apennin, d'Arretium à Bononia, où elle aboutissait à la voie Emilienne, raccourcissant par son trajet direct la distance entre Rome et les villes de la région du Pô. Tous ces travaux eurent pour effet la suppression de la frontière de l'Apennin entre les territoires italien et gaulois. Le Pô devint alors la vraie frontière. En deçà, domine désormais le système des municipes italiques; au-delà, commencent les cantons celtiques, et le nom de territoire gaulois (*Ager Gallicus*) laissé d'ailleurs à la région d'entre l'Apennin et le Pô n'a plus désormais de signification politique.

Les Ligures.

Rome se comporta de même à l'égard de l'âpre contrée du nord-ouest, où les vallées et les montagnes étaient habitées par les peuplades éparses et désunies des Ligures. Tout ce qui touchait à la rive nord de l'Arno fut anéanti. Tel fut notamment le triste sort des *Apouans*. Logés sur l'Apennin entre l'Arno et la Magra, ils pillaient et ravageaient sans cesse tantôt le territoire

de Pise, et tantôt celui de *Mutine* et de *Bononia*. Ceux que l'épée épargna furent emmenés dans la basse Italie, aux environs de Bénévent (574). A l'aide de ces énergiques mesures, la nation tout entière des Ligures, sur qui, en 578, Rome eut encore à reprendre la colonie de Mutine par elle conquise, se vit écrasée ou enfermée dans les monts d'entre l'Arno et le Pô. La forteresse de *Luna* construite sur l'ancien territoire des Apouans (non loin de *la Spezzia*), couvrit de ce côté la frontière, comme Aquilée la défendait ailleurs contre les Transalpins. Rome y gagna un port magnifique qui devint la station ordinaire des navires à destination de Massalie ou de l'Espagne. Il convient de reporter aussi à ce temps la construction de la route côtière, ou voie *Aurélienne*, allant de Rome à Luna, et de celle transversale, qui mettant en communication les voies Aurélienne et Cassienne, conduisait de *Luca* à *Arretium* par *Florentia*. Avec les tribus plus occidentales, cantonnées dans l'Apennin génois et dans les Alpes maritimes, les combats continuèrent sans trêve. C'était là d'incommodes voisins, adonnés à la piraterie sur mer et au brigandage sur terre. Tous les jours les Pisans et les Massaliotes avaient à souffrir des incursions de leurs hordes pillardes ou des attaques de leurs corsaires. Pourchassés sans répit, ils ne se tinrent jamais pour battus, et peut-être que Rome n'avait pas dessein de les détruire. A côté de la voie de mer régulière, il y allait de son intérêt, sans doute, de s'ouvrir une communication terrestre avec la Gaule transalpine et l'Espagne; aussi s'efforça-t-elle de tenir libre, au moins jusqu'aux Alpes, la grande route côtière allant de *Luna* à *Empuries*, par Massalie : mais ce fut tout. Au delà des Alpes, les Massaliotes se chargeaient de surveiller la côte pour les voyageurs de terre, et les parages maritimes du golfe pour les navires romains. Quant au massif de l'intérieur, avec ses infranchissables

180 av. J.-C.

176.

vallées et ses rochers, vrais nids des brigands, avec ses habitants pauvres, alertes et rusés, il fut un excellent champ d'école, où s'endurcissaient et se formaient les soldats et les officiers des armées de la République.

La Corse
et la Sardaigne.

Des guerres toutes semblables ensanglantèrent la Corse, et plus encore la Sardaigne, où les insulaires se jetant sur les établissements de la côte, tiraient fréquemment vengeance des *razzias* effectuées par les Romains à l'intérieur.

177 av. J.-C.

L'histoire a conservé le souvenir de l'expédition de *Tiberius Gracchus* contre les Sardes (577), non point tant parce qu'il les avait « pacifiés », que parce qu'il se vantait de leur avoir tué 80,000 hommes et d'avoir envoyé à Rome une immense multitude d'esclaves. « *A vil prix comme un Sarde!* » était alors une phrase proverbiale.

Carthage.

Mais, en Afrique, la politique de Rome se montre à la fois étroite dans ses vues, et sans aucune générosité. Toute à la pensée de mettre obstacle à la résurrection de la puissance de Carthage, elle tient la malheureuse ville sous une pression perpétuelle: comme une épée de Damoclès, la déclaration de guerre est constamment suspendue sur sa tête. Voyez tout d'abord le traité de paix de 553. S'il laisse aux Carthaginois leur ancien territoire, il n'en garantit pas moins à Massinissa, leur redoutable voisin, toutes les possessions qui lui appartenaient, à lui ou à ses ancêtres, au dedans des limites carthaginoises. Une telle clause ne semble-t-elle pas écrite exprès pour créer les difficultés bien plutôt que pour les aplanir? Il en faut dire autant de cette autre condition imposée aux Phéniciens, de ne jamais faire la guerre aux alliés de Rome; en telle sorte, que selon la lettre du traité, ils n'avaient pas même le droit de repousser le Numide lorsqu'il envahissait le territoire qui leur appartenait sans conteste. Enlacés qu'ils étaient

401.

dans ces clauses perfides, avec leurs frontières, en Afrique, incertaines et tous les jours débattues; placés entre un voisin puissant que rien n'arrêtait, et un vainqueur à la fois juge et partie dans tout litige, la condition des Carthaginois était, dès le début, mauvaise, et à la pratique, elle fut reconnue pire encore qu'ils ne s'y attendaient. Dès l'an 561, Massinissa les attaque sous de frivoles prétextes: la contrée la plus riche de leur empire, le pays d'*Empories* sur la *petite Syrte* (*Byzacène*), est pillée en partie, en partie occupée par les Numides. Puis les empiétements se continuant tous les jours, toute la campagne est enlevée: les Carthaginois ne se maintiennent plus qu'avec peine dans les localités les plus importantes. « Dans ces deux dernières années seulement », viennent-ils dire à Rome en 582, « il nous a été arraché soixante-dix villages! » Ils envoient en Italie message sur message: ils conjurent le Sénat ou de leur permettre de se défendre les armes à la main, ou d'envoyer sur les lieux un plénipotentiaire, ou enfin de délimiter leur frontière, en telle sorte qu'ils sachent une bonne fois ce que la paix leur coûte. Qu'ils soient purement et simplement déclarés sujets de Rome, plutôt que d'être ainsi livrés en détail aux Libyens! — Mais le gouvernement romain, qui, dès 554, avait fait luire aux yeux de son client numide, la perspective d'un accroissement de territoire, naturellement aux dépens de Carthage, ne vit pas grand mal à ce que celui-ci fit main basse sur la proie promise. Il refréna cependant une ou deux fois l'ardeur avide et excessive des Libyens, acharnés à tirer pleine vengeance de leurs souffrances passées. Au fond, c'était dans ce seul et unique but que Rome avait fait de Massinissa le voisin immédiat de Carthage. Les plaintes, ni les supplications n'amènèrent rien d'efficace. Tantôt les commissaires romains, venus en Afrique, s'en retournaient sans

193 av. J.-C.

172.

200.

rendre leur sentence, après longue enquête faite tantôt quand le procès se suivait à Rome, les envoyés de Massinissa prétextaient l'absence d'instructions, et l'ajournement était prononcé. Il fallait une patience vraiment phénicienne aux Carthaginois, pour savoir se résigner à une situation intenable, et pour se montrer, en outre, prêts à tous les services, obéissants jusqu'à la prévenance, infatigablement dociles enfin envers ces maîtres si durs, dont ils briguaient la dédaigneuse faveur par de riches envois de blés.

Hannibal.

Toutefois, dans cette attitude des vaincus, il n'y avait pas seulement patience et résignation. Le parti patriote n'était pas mort. Il avait encore à sa tête le héros, qui, en quelque lieu que le mit le sort, restait redoutable aux Romains. Ce parti n'avait point renoncé pour toujours à profiter des complications prochaines et faciles à prévoir entre Rome et les empires de l'Est. Alors, peut-être, il redeviendrait possible de recommencer la lutte. Les grands desseins d'Hamilcar et de ses fils avaient péri principalement par la faute de l'oligarchie de Carthage. Il fallait, en vue des futurs combats, refaire d'abord ses institutions. La réforme politique et financière s'opéra donc sous la pression de la nécessité, qui montrait la voie meilleure; sous l'influence des idées sages et grandes d'Hannibal, et de son empire merveilleux sur les hommes. Les oligarques avaient comblé la mesure de leurs criminelles folies en commençant contre le grand capitaine une instruction en forme, « pour avoir à dessein omis de prendre Rome » d'assaut, et pour s'être frauduleusement emparé du butin ramassé en Italie. » Leur faction corrompue fut abattue et dispersée sur la motion d'Hannibal lui-même. A sa place il installa un régime démocratique mieux approprié aux besoins du peuple (avant 559). On fit rentrer l'arriéré et les sommes détournées: on

Réformes
dans
la constitution
de Carthage.

195.

organisa un contrôle régulier, et bientôt les finances remises sur un pied excellent, permirent de payer la contribution de guerre due à Rome sans surcharger les citoyens d'impôts additionnels. Rome, alors sur le point d'entamer la lutte avec le Grand-Roi, en Asie, suivait ces progrès, comme on pense, d'un œil inquiet et jaloux: ce n'était point imagination pure, que de redouter et de prévoir le débarquement d'une flotte carthaginoise en Italie, et une seconde guerre conduite par Hannibal, pendant que les légions seraient occupées en Asie mineure. Il y aurait injustice à faire aux Romains un gros crime d'avoir envoyé à Carthage des ambassadeurs, probablement chargés de demander qu'Hannibal leur fût remis (559). Certes, on se sent un profond mépris pour ces oligarques rancuneux, écrivant lettre sur lettre aux ennemis de leur patrie, et dénonçant les intelligences secrètes du grand homme qui les avait renversés avec les puissances hostiles à Rome. Mais leurs accusations étaient fondées, tout porte à le croire. La mission des envoyés romains contenait le honteux aveu des terreurs de la puissante République. Elle tremblait devant un simple *suffète* de Carthage! Conséquent avec lui-même, et généreux jusqu'au bout, le fier vainqueur de Zama avait en plein Sénat combattu la mesure. Une telle confession, dans la bouche des Romains, était après tout celle de la vérité nue. Rome ne pouvait tolérer à la tête du gouvernement de Carthage Hannibal et son extraordinaire génie. La politique de sentiment n'était point ici de mise. Quant à Hannibal, le poids que Rome attachait à son nom n'était pas fait pour l'étonner. Comme il avait combattu les Romains, lui seul et non Carthage, il eut à son tour aussi à subir la condition du vaincu. Les Carthaginois s'humilièrent. Ils durent remercier le ciel, quand le héros, toujours prudent et rapide dans ses décisions,

Fuite d'Hannibal.

195 av. J.-C.

s'enfuit en Orient, leur épargnant l'ignominie plus grande, et ne leur laissant que l'ignominie moindre à commettre. Ils bannirent à toujours leur plus grand citoyen, confisquèrent ses biens, et rasèrent sa maison. — Ainsi s'accomplit, en la personne d'Hannibal, cette profonde maxime que « ceux-là comptent parmi les favoris des dieux, à qui les dieux versent comble la mesure des joies et des douleurs ! »

Son départ, et ce fut là le tort nouveau de Rome, ne changea rien à la conduite de celle-ci. Plus que jamais, elle se montra dure, soupçonneuse et vexatoire envers la ville infortunée. Les factions s'y agitaient toujours : mais une fois éloigné l'homme étonnant qui avait presque changé la marche du monde politique, la faction des patriotes dans Carthage n'avait guère plus d'importance que celle des patriotes en Etolie ou en Achaïe. Parmi les agitateurs, il en était quelques-uns qui, non sans une certaine sagesse, auraient voulu se réconcilier avec Massinissa, et faire de leur oppresseur du moment le sauveur des Phéniciens. Mais ni le parti national, ni le parti libyen dans la faction patriote, ne put s'emparer du gouvernail : il resta dans les mains des oligarques philo-romains. Or ceux-ci, sans renoncer à tout jamais à l'avenir, s'entêtaient dans le présent à ne chercher le salut et la liberté intérieure de Carthage, que dans le protectorat de la République. Certes il y avait là de quoi tranquilliser Rome. Néanmoins ni la multitude, ni les gouvernants, ceux du moins qui avaient le cœur moins haut placé n'y pouvaient maîtriser leurs craintes. D'un autre côté, les marchands romains portaient toujours envie à cette ville, restée en possession de sa vaste clientèle commerciale en dépit de sa déchéance politique, et toujours puissante par ses richesses et ses inépuisables ressources. Déjà, en 567, le gouvernement carthaginois avait offert le

L'irritation
continue
dans Rome
contre Carthage.

187 av. J.-C.

paiement intégral et anticipé des annuités de la taxe de guerre stipulée par le traité de 553. Mais Rome, qui tenait bien plus à avoir Carthage comme tributaire qu'à toucher sa créance, répondit par un refus, tout en constatant une fois de plus que, malgré ses efforts et tous les moyens employés, Carthage n'était en aucune façon ruinée, et que la ruiner était impossible. Les rumeurs reprirent cours : on disait que les perfides Phéniciens se livraient à de sourdes menées. Tantôt on avait vu dans Carthage un émissaire d'Hannibal, *Ariston de Tyr*, dépêché tout exprès pour y annoncer au peuple l'arrivée prochaine d'une flotte asiatique (561) : tantôt le Sénat réuni de nuit dans le temple de l'Esculape carthaginois y avait secrètement donné audience aux ambassadeurs de Persée (581) : une autre fois il n'était question dans Rome que de la flotte formidable armée à Carthage dans l'intérêt du roi macédonien (583). Très-probablement il n'y avait rien au fond de tous ces bruits si ce n'est les sottes imaginations de quelques rêveurs ; mais qu'importe, s'ils étaient le signal de nouvelles exigences de la part de la diplomatie romaine, de nouvelles incursions de la part de Massinissa ? Moins il y avait de bon sens et d'intelligence à la subir, plus allait, s'enracinant dans les esprits, la conviction qu'une troisième guerre punique était absolument nécessaire pour se débarrasser de la rivale de Rome.

Mais pendant que la puissance des Phéniciens décroît dans leur patrie d'élection, comme déjà elle est tombée dans leur patrie d'origine, un nouvel état grandit à côté d'eux. Depuis les temps anté-historiques jusqu'à nos jours, la côte septentrionale de l'Afrique a été habitée par un peuple, qui dans sa langue s'appelle les *Schilah* ou *Tamazigt*, et que les Grecs et les Romains ont désigné sous le nom de *Nomades* ou *Numides* « peuple pasteur. » Les Arabes le désignent sous le nom de

201 av. J.-C.

493.

173.

171.

Les Numides.